



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

92 N° 3 1970

La notion d'économie et ses richesses théologiques

Kamiel DUCHATELEZ (o praem)

p. 267 - 292

<https://www.nrt.be/en/articles/la-notion-d-economie-et-ses-richesses-theologiques-1342>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

La notion d'économie et ses richesses théologiques

« Des poids égaux semblent inégaux quand les bras de la balance sont de longueur différente ». Ces mots presque ailés de saint Basile de Césarée, qui faisaient les délices de Newman¹, traduisent en image une expérience séculaire : le poids des arguments antagonistes peut être modifié par les bras du jugement concret de chacun. Le géant de la foi qu'était ce Père de l'Eglise, l'avait maintes fois vérifiée en matière religieuse. Cependant, le même Basile savait aussi, comme tant d'autres, que la vie est autrement compliquée, et qu'il ne suffit pas toujours de mettre la balance en parfait équilibre pour assurer les vraies valeurs de la foi. Les circonstances, surtout les faiblesses de l'homme, et le bien des fidèles à procurer ou à sauvegarder, demandent parfois qu'on fasse appel à une manière supérieure de juger et d'agir, non opposée à la justice, mais dirigée par la charité, à un principe nommé « économique », normalement coloré de condescendance. C'est ce principe qui a joué un grand rôle dans l'antiquité chrétienne, principalement en Orient. L'application de cette économie a permis de surmonter bien des difficultés sur le plan individuel et dans les relations entre Eglises particulières. Elle pourrait encore aujourd'hui exercer une influence féconde, tant à l'intérieur des Eglises que dans les relations inter-ecclésiales.

Certes, le principe économique est toujours explicitement présent dans l'Eglise orthodoxe, et dans l'Eglise catholique, son application, bien que plus latente, n'a jamais disparu. Mais l'Eglise orthodoxe elle-même ne s'en est pas encore donné une vision cohérente. C'est pourquoi, consciente de cette déficience et dans un intérêt œcuménique grandissant, la Conférence pan-orthodoxe de Chambésy (Suisse) de 1968, en vue d'une première Conférence pan-orthodoxe pré-conciliaire, a confié à l'Eglise orthodoxe de Roumanie l'étude approfondie de l'économie². Une attention correspondante de la part de l'Eglise et des théologiens catholiques semble hautement désirable. On n'a guère exploité toutes les richesses contenues dans l'économie

1. Cfr NEWMAN, *Esquisses patristiques*, Desclée De Brouwer, 1962, p. 93.

2. Un rapport de cette Conférence par un des participants, l'Archevêque BASILE (KRIVOCHEINE) : *La Conférence pan-orthodoxe de Chambésy*, dans *Messenger* (orthod.), 16 (1968), n° 64, pp. 183-216. L'intérêt des Orthodoxes à l'égard de l'Occident s'attache encore en premier lieu à l'Eglise anglicane et à la communauté des Vieux-Catholiques.

et, cependant, abstraction faite des abus possibles et réels, il n'est pas exagéré de prétendre qu'elle forme un principe-clé et une artère vitale pour la vie de l'Eglise du Christ. L'économie n'est pas seulement un de ses attraits mais, comme nous le verrons, elle résume admirablement l'œuvre historique universelle du salut divin et en procure harmonieusement à l'Eglise une application dynamique souveraine.

Dans les pages suivantes nous considérerons l'économie dans ses principaux sens et applications. Le substantif *oikonomia* et le verbe *oiknomein*, avec leurs dérivés, comportent plusieurs sens et une grande richesse d'applications, surtout chrétiennes^a. Nous en retenons

3. Bibliographie générale et spéciale sur l'économie :

W. GASS, *Das patristische Wort OIKONOMIA*, dans *Zeitschr. f. Wissensch. Theolog.*, 17 (1874), pp. 465-504 ; A. STIEGLER, *Dispensatio. Dispensationswesen und Dispensationsrecht im Kirchenrecht, geschichtlich dargestellt von ...*, Mayence, 1901 ; A. D'ALÈS, *Le mot OIKONOMIA dans la langue théologique de saint Irénée*, dans *Rev. des Etud. grecques*, 32 (1919), pp. 1-9 ; J. A. DOUGLAS, *The Orthodox principle of Economy and its exercise*, dans *Theology*, 24 (1932), pp. 39-47 ; C. DYOVOUNIOTES, *The principle of Economy*, dans *The Church Quart. Rev.*, 116 (1933), pp. 93-101 ; HIÉRONOMOINE PIERRE, *Economie ecclésiastique et réitération des sacrements*, dans *Irénikon*, 14 (1937), pp. 228-247, 339-362 ; B. PRUCHE, dans l'Introduction au *Traité du Saint-Esprit* de S. BASILE, édit. Sourc. chr., n° 17, Paris, 1946, pp. 12-39 ; Th. L. VERHOEVEN, *Studien over Tertullianus' Adversus Praxean voornamelijk betrekking hebbend op monarchia, oikonomia, probola in verband met de Triniteit*, Amsterdam, 1948 ; H. ALIVISATOS, *Hè Oikonomia kata to kanonikon Dikaion tès Orthodoxou Ekkhlèsias*, Athènes, 1949 ; Id., *L'Economie d'après le droit canon de l'Eglise Orthodoxe*, dans *Atti dello VIII Congresso internaz. di Studi Bizantini*, 1951, Rome, 1953, II, pp. 269-276 ; W. MARCUS, *Analogia Oikonomiae oder Oikonomia als historiologischer Zentralbegriff der altchristlichen Philosophia. Ein Beitrag zur Tertulliansinterpretation*, Diss. dactyl., Munich, 1951 ; Id., *Der Subordinationismus als historiologisches Phänomen. Ein Beitrag zu unserer Kenntnis von der Entstehung der altchristlichen Theologie und Kultur unter besonderer Berücksichtigung der Begriffe OIKONOMIA und THEOLOGIA*, Munich, 1963 ; O. MICHEL, *Oikonomos-Oikonomia*, dans *Theolog. Wörterb. N.T.* (Kittel), V, Stuttgart, 1954, pp. 51 s. ; P. RAI, *Essai sur l'économie en Droit byzantin des origines jusqu'au schisme de 1054*, Diss., Rome, 1954 ; O. LILGE, *Das patristische Wort OIKONOMIA, seine Grundlage und Geschichte bis auf Origenes*, Diss., Erlangen, 1955 ; W. WIDMANN, *Der Begriff OIKONOMIA im Werk des Irenaeus und seine Vorgeschichte*, Diss., Tübingue, 1956 ; H. KOTSOONIS, *Problēmata tès ekkhlēsiastikēs oikonomias*, Athènes, 1957 ; J. H. P. REUMANN, *The Use of OIKONOMIA and related terms in Greek sources to about A.D. 100, as a background for Patristic Applications*, Pennsylvania, 1957 ; Id., « *Stewards of God* » - *Pre-Christian religious Application of Oikonomos in Greek*, dans *Journal of Bibl. Literat.*, vol. 77, p. IV (1958), pp. 339-349 ; Id., *OIKONOMIA = « Covenant » ; Terms for Heilsgeschichte in early christian Usage*, dans *Nov. Testamentum*, 3 (1959), pp. 282-292 ; Id., *OIKONOMIA as « Ethical Accommodation » in the Fathers and its pagan background*, dans *Studia Patrist.*, III (1961), pp. 370-379 ; Id., *OIKONOMIA-terms in Paul in comparison with Lucan Heilsgeschichte*, dans *New Testam. Stud.*, 13 (1966-'67), pp. 147-167 ; R. A. MARKUS, *Trinitarian Theology and the Economy*, dans *Journal of Theol. Stud.*, n.s. 9 (1958), pp. 89-102 ; H. BRATTEÅRD, *God's Stewards*, Minneapolis, 1963 ; G. PRESTIGE, *God in Patristic Thought*, Londres, 1964⁸ ; F. J. THOMSON, *Economy*, dans *Journ. Theol. Stud.*, 16 (1965), pp. 368-420 ; W. TOOLEY, *Stewards of God. An Examination of the terms OIKONOMOS and OIKONOMIA in the New Testament*, dans *Scott. Journ. Theol.*, 19 (1966), pp. 74-86 ; Th. F. TORRANCE, *The Implications of OIKONOMIA for knowledge and speech of God in*

quatre : un sens propre et profane d'administration et de gouvernement ; deux applications religieuses : à la providence divine et à l'œuvre universelle du salut ; enfin, un sens spécifique comme art de mise en bon ordre et d'accommodation, s'étendant sur plusieurs domaines.

1. — Sens propre et profane d'« économie »

Oikonomia dérive du terme *oikonomiein*, qui est composé de *oikos* : maison, habitation, puis ce qui appartient à la maison ; et de *nemein* : distribuer, partager, puis administrer, gouverner.

Oikonomia signifie dès lors, au sens propre, la direction d'une maison, l'administration de ses affaires ; puis, par extension, une administration ou un gouvernement plus généraux⁴.

L'économe (*oikonomos*) est donc celui qui administre sa maison, ses propres biens ou même la propriété d'un autre.

Les anciens Grecs, particulièrement sensibles au beau, à l'ordre et à l'harmonie, considéraient une belle ordonnance comme quasiment incluse dans l'économie. L'économie leur apparaissait comme une technique, un art (*technè*), et l'économe était celui qui sait administrer sagement et habilement. On comprend la faveur dont jouissaient les exposés sur cette matière. Déjà au commencement du 4^e siècle avant le Christ, Xénophon y consacre un joli opuscule, intitulé *L'Economique* (*Oikonomikos*). Sous forme de dialogue plus ou moins socratique, *L'Economique* enseigne comment gérer une ferme et administrer une maison. Car, c'est une science (*épistèmè*) et un art (*technè*), tout comme on le dit de la profession d'un médecin ou du métier de forgeron et de charpentier⁵.

Early Christian Theology, dans *OIKONOMIA*. Festschrift O. Cullmann, Hambourg, 1967, pp. 223-238 ; K. DUCHATELÉZ, *De geldigheid der wijdingen in het licht der « ekonomie »*, dans *Tijdschr. v. Theol.*, 8 (1968), pp. 377-401. On a annoncé dans le *Bulletin d'information de l'Associat. intern. d'Etud. Patrist.*, n. 1, 1968, un travail déjà avancé de C. VAN ECK, *OIKONOMIA et termes apparentés chez Justin et Clément d'Alexandrie*.

On consultera encore, sous le mot « *oikonomia* », etc. W. BAUER, *Griechisch-Deutsches Wörterbuch*, Berlin, 1958⁶ ; H. LIDDEL - R. SCOTT, *Greek-English Lexicon*, Oxford, 1958 ; A. BAILLY, *Dictionnaire Grec-Français*, édit. rev., Paris, 1966 ; surtout G. W. H. LAMPE, *A Patristic Greek Lexikon*, Oxford, 1961 s. ; et, sous les mots « *dispensatio* » et « *oconomia* » : A. BLAISE - H. CHIRAT, *Diction. latin-français des auteurs chrétiens*, Strasbourg, 1954.

4. Les auteurs latins anciens emploient aussi le mot *oconomia* ou, en traduction, « *dispensatio* », « *dispositio* », « *administratio* ». « *Dispensatio* », du verbe « *dispensare* » (intensif de *dis-pendèrè* = peser..., originellement : peser de l'argent), inclut originellement un sens d'« exactitude ».

5. I, 1-2, p. 33 dans le texte établi et traduit par P. CHANTRAINE, Collection des Universités de France. Paris, 1949.

Dans le contemporain Platon on lit que les sciences royale, politique et économique forment au fond une science unique, de type plutôt théorique que pratique⁶. « Il me semble en tout cas », dit Critobule dans l'*Economique*, « qu'il appartient à l'homme instruit de l'économie domestique de bien administrer (*eu oikein*) son patrimoine »⁷. Chaque chose doit être disposée à l'endroit convenable. Mais l'économie exige encore une certaine habileté⁸ et, pour commander, il faut surtout posséder d'heureuses dispositions naturelles avec, par-dessus tout, l'inspiration des dieux⁹.

Un peu plus tard, le grand Aristote se plaît à écrire des *Oikonomika*, livre aujourd'hui perdu, mais qui traitait également des rapports du maître de la maison avec ses esclaves, sa famille et sa propriété. Nous en possédons un écho douteux dans une œuvre considérée comme apocryphe et conservée, sous le même titre, parmi les autres du Stagiritte. Ainsi, les idées économiques font leur chemin à travers les siècles. Toutefois, leur belle envergure sera bien vite alourdie par une conception populaire utilitariste, considérant comme « économique » la manière habile de procéder pour s'assurer une vie luxueuse, et contre laquelle déjà Aristote lui-même allait protester¹⁰.

Enfin, dans son évolution ultérieure, le sens profane est étalé, généralisé, pour désigner la régularisation d'un objet quelconque : l'arrangement du corps humain, la belle disposition en architecture, en poésie, spécialement en rhétorique¹¹.

Le sens profane d'économie a survécu jusqu'à nos jours.

6. 259 c, dans : *Oeuvres complètes*, t. IX, 1 part. *Le Politique*, texte établi et traduit par A. DIÈS, Collect. Univ. France, Paris, 1935. Diès renvoie pour la même idée à XÉNOPHON, *Les Mémorables*, III, 4, 12 où les administrations privée et publique se distinguent seulement par l'extension, le nombre (*plèthei*), et à l'opposition d'ARISTOTE, *Politique*, I, 1 (cfr éd. J. AUBONNET, même collect., Paris, 1960, p. 12).

7. 1, 2. Seul économique est le bon économe, affirme Stobée (reprenant Chrysippe), qui détermine l'économie comme une capacité (*exis*) théorique et pratique (ecl. II, 95, 9 ; J. AB ARNIM, *Stoicorum veterum fragmenta*, Stuttgart, 1964², t. III, p. 159, 38 s.). Le sage se montre « économique » (*ib.*, II, 7 ; J. AB ARN., III, p. 150, 18). Cfr CLÉM. ALEX. : « *Kalè gar hè ktistheisa dè oikonomia kai panta eu dioikeitai* » (*Strom.* IV, 23 ; P.G., 8, 1357 ; édit. STÄHLIN, G.C.S., Leipzig, 1960³, 148, 2, p. 313).

8. Cfr surtout *Les Mémorables de Socrate*, III, 4.

9. *L'Economique*, XXI, 11. — P. CHANTRAINE, dans l'Introduction à l'édition citée (note 5), ajoute : « On voit quelle haute idée Xénophon s'est faite du rôle d'un maître de maison, on dirait presque de sa mission » (p. 11). Cfr *Les Mémorables*, I, 1.

10. *Ethique Nicom.*, 6, 8, 3 (1141 b). Les économes sont ceux qui, comme Périclès, savent considérer non seulement leur propre bien, mais également celui des autres.

11. Alors *oikonomia*, devenu terme consacré, se distingue de *taxis* comme l'ordre artificiel ou d'opportunité se distingue de l'ordre naturel. Ainsi p.ex. chez Cicéron, écrivant à Atticus qu'il lui répondra point par point et non selon sa propre disposition : « *nec oikonomiam meam instituiam* » (*Attic.*, VI, 1). Cfr d'autres exemples, même d'écrits patristiques, dans les dictionnaires cités et chez PRESTIGE, *o.c.* (note 3), pp. 99-101.

Revenant en arrière, nous constatons une autre caractéristique : c'est que l'économie passe dans les mains d'un fonctionnaire attitré. Platon, dissertant sur la science — politique, royale, économique — fait remarquer que celui qui peut conseiller dans une matière ou qui possède une science déterminée, en pourrait aussi porter le titre¹². Les documents anciens mentionnent souvent une fonction d'économe aux cours royales, et la Bible le fait également.

De fait, le milieu biblique ne reste pas totalement étranger à l'influence du monde environnant. L'Ancien Testament ne connaît que le sens profane des termes d'économie, termes qui n'y figurent d'ailleurs que rarement. La Septante parle des économes-fonctionnaires aux cours royales d'Israël et de la Perse. Le terme grec d'*oikonomos* traduit généralement la locution hébraïque « 'āšer 'al habbayit », c'est-à-dire « (celui) qui (est) sur la maison (= famille) »¹³. Ailleurs, en *Est* 1, 8 le texte original porte « rab bayit » (= puissant de maison), et en *Est* 8, 9 on trouve « pehāh » (= préfet). Ceci fait déjà soupçonner que le terme d'économe reste assez large pour comporter une variété de fonctions spécifiques à préciser ultérieurement par le contexte.

Cette extension est encore confirmée par l'emploi du mot dans le rabbinisme. *Econome* se dit avant tout d'un tuteur de la maison (« ben bayit »), une sorte de chef-esclave préposé à l'ensemble du personnel de la maison ou aussi à la propriété du maître. On le voit ré-apparaître dans la figure du serviteur fidèle et sage de *Lc* 12, 42.

Par suite, on a simplement accepté le mot grec, le transcrivant en caractères hébreux comme *iqônômôm* ; il signifie alors un fonctionnaire de ville, une sorte d'intendant comme dans l'Épître aux Romains 16, 23.

Enfin, l'économe s'entend de quelque administrateur des biens ou des finances (« gizebār »), comme était l'intendant infidèle de la parabole que rapporte saint Luc en 16, 1 s. de son évangile.

2. — L'économie de Dieu dans sa création et sa providence

L'élasticité du mot *oikonomia*, son extension au-delà des contours de la maison, permettait encore d'autres applications remarquables.

12. Dans *Le Politique*, 259 b.

13. Cfr 1 R 4, 6; 16, 9; 18, 3; 2 R 18, 18 et 37; 19, 2; Is 36, 3 (et 11 dans quelq. Mss) et 22; 37, 2. Plus ample information chez O. MICHEL, *o.c.* (note 3), que nous suivons dans cette partie et celle sur le rabbinisme. Notons que *Ps* 111, 5, 2 M 3, 14 et 3 M 3, 2 emploient le verbe *oikonomēin* dans le sens général d'« ordonner », sans application à Dieu. Quant au substantif *oikonomia*, la Septante préfère *dioikēsis* à *oikonomia* dans les textes qui traitent de Dieu. Néanmoins, on trouve *oikonomia* dans Is 22, 19 et 21, et cela dans un contexte significatif, dont nous parlerons plus loin.

En pénétrant par le portail du sens profane d'économie dans le vaste sanctuaire du sens religieux, on découvre des variations nouvelles très riches.

D'abord le monde antique attire notre attention sur le *cosmos*, le monde beau et bien ordonné où Dieu manifeste son économie universelle. Les anciens Grecs, comme nous savons, ne retiennent nullement l'idée d'un Dieu Créateur. Mais ils possèdent le sens du beau et du bon ordre. Il va presque de soi que les nobles sentiments de l'Hellas s'ouvrent au mystérieux *cosmos* et que plusieurs de ses profonds penseurs en exaltent l'harmonie divine. Le mot *cosmos* ou *bon ordre* indique déjà chez les Pythagoriciens l'univers même, attirés qu'ils sont par son aspect décoratif et son impressionnante organisation. Depuis les Pré-Socratiques jusqu'aux Stoïciens, en passant par Xénophon et Platon, les voix admiratives se succèdent pour célébrer l'œuvre divine du *cosmos*. Ainsi, on attribue à Thalès de Milet ce proverbe digne du Sage : « Le plus beau, c'est l'univers (le *cosmos*) ; c'est qu'il est l'œuvre de Dieu »¹⁴. Les anciens Grecs ne pensent souvent pas clairement à un Dieu personnel ; même Platon est obscur. Cependant, nonobstant des courants négatifs, l'idée d'une providence leur est familière. Elle se rencontre chez Hérodote, Sophocle, Euripide, Socrate, Platon, Xénophon, etc., et passe, bien que tardivement, aux Latins Sénèque, Quintilien et d'autres¹⁵. Chez eux on affirme que cette providence divine ne s'étend pas seulement à l'ordre du monde, au mouvement régulier des astres, à l'organisme des plantes et des animaux, mais également aux hommes. Néanmoins, si chez Socrate et Platon elle ordonne encore les particularités des choses, certains platoniciens du moins admettent que Dieu ne s'occupe directement que des genres et des espèces, des causes universelles et des grands agents comme le soleil. Et les Stoïciens, qui aiment les aspects moraux, voire une providence poussée, professent d'autre part un déterminisme humain¹⁶.

14. « Kalliston kosmos · poiëma gar Theou », dans H. DIELS, *Fragmente der Vorsokratiker*, I, Berlin, 1951⁸, II A 1, p. 71. Cfr sur ce thème : R. P. FESTUGIÈRE, *La Révélation d'Hermès Trismégiste*, II : Le Dieu cosmique. Cet auteur attribue aux *Mémorables* de Xénophon (I, 4 et IV, 3) le premier témoignage explicite sur la doctrine du Dieu (ou des dieux) ordonnateur et provident (*o.c.*, p. 78).

15. HÉRODOTE, *Hist.*, III, 108 ; SOPHOCLE, *Oed. Col.*, 1180 ; EURIPIDE, *Phén.*, 640 ; XÉNOPHON, *Mém. Socr.*, I, 4, 6 ; PLATON, *Rép.*, VI, 508 ; VII, 517 ; *Timée*, ch. XXIX ; SÉNÈQUE, *Quest. nat.*, II, 45 ; QUINTILIEN, *Instit. orat.*, I, ch. X, 7 ; ch. XII, 19, etc.

16. Sans doute faudrait-il nuancer. Ainsi Chrysippe tente le premier de concilier Destin et liberté humaine. Cfr p.ex. E. BRÉHIER, *Chrysippe et l'ancien Stoïcisme*, Paris, 1951². Et BR. expose, d'après Plutarque, la suite des idées d'une partie au moins du livre (perdu) de Chrysippe *Peri Phuseôs* (Sur la Nature) : « Le mouvement éternel est d'abord comparé à un *kukeôn* (breuvage

En se tournant vers la terminologie, on est frappé du fait que les Anciens sont réticents quant à l'application du nom *oikonomos* à Dieu même. L'Écriture fait de même. On peut désigner, comme raison valable, la connotation servile alors inhérente à la fonction¹⁷. Mais les Grecs, surtout les Stoïciens, traitent bien de l'économie de Dieu, de son activité économique providentielle. Xénophon déjà emploie *oiknomein* pour expliquer de manière assez limpide que la divinité, qui accomplit dans l'univers les plus sublimes choses, les *économise* sans se rendre visible¹⁸. La vision de Xénophon exercera une influence importante sur le Stoïcisme postérieur, qui se rattachera à Socrate et dissertera plus volontiers sur l'économie de Dieu, de « la nature ».

Cependant, le milieu biblique porte encore longtemps peu d'attention aux termes d'économie. La variété des locutions verbales, dont nous avons parlé, manifeste l'absence d'un mot hébreu équivalent. En outre, les traductions grecques de la Septante préfèrent exprimer l'action divine pratique par le synonyme *διοικῆσις*. En général, les juifs hellénistes, comme Philon d'Alexandrie, sont un peu plus généreux¹⁹.

composé de drogues qu'on mélange en les agitant); puis de la description du gouvernement du monde (houtô tēs tōn holōn oikōnomias proagousēs), dont notre comparaison fait sans doute partie, il déduit qu'aussi bien les maladies que la santé, aussi bien le vice que la vertu, aussi bien les plus petits détails que les événements les plus importants entrent dans le plan de l'univers... » (o.c., p. 34, note 2).

17. Les Synoptiques suggèrent peut-être l'usage d'*oikonomos* dans la parabole des talents (Mt 25, 14-30) ou des mines (Lc 19, 12-27), où le maître fait participer les serviteurs à son économie. En tout cas, à l'encontre de VERHOEVEN (o.c., p. 121), il faut observer que les Pères emploient plusieurs fois le nom *oikonomos* pour le Christ (Logos) ainsi que pour Dieu. Sans vouloir être exhaustif, et ajoutant à LAMPE (o.c.), signalons : pour DIEU : TATIEN, *Discours* 9 (appliqué au Dieu païen Chronos), P.G., 6, 828; ORIGÈNE, *Les Princ.*, III, 1, n. 14 (P.G., 11, 276; *Comm. Rom.*, VIII, 9 (ib., 14, 1187); les ARIENS à Alexandre (ib., 26, 709); BASILE, *Ep.*, 263, 1 (ib., 32, 976); GRÉG. NYSSE, *Disc. bapt.* (ib., 46, 416); pour le Christ : *Actes de Philippe*, 18 (édit. LIPSIIUS-BONNET, *Acta Apostolorum Apocrypha*, Leipzig, 1891-1903, 2^e, p. 10, 5); IRÉNÉE, *Contre les Hér.*, IV, 20, 7 (P.G., 7, 1037); EUSÈBE, *Démonstr. évang.*, 4, 1 (ib., 22, 252); DIDYME ALEX., *Trinité*, 3, 4 (ib., 39, 836).

18. *Mémorables de Socrate*, IV, 3, 13. — Dans notre article nous employons le verbe « économiser » dans son sens grec d'administrer ou de gouverner, et cela avec la souplesse et les nuances exigées par le contexte!

19. P.ex. J. LEISEGANG, dans ses « Indices » des œuvres de Philon (Berlin, 1963²) donne pour le mot *oikonomia* 7 références, et pour le verbe *oiknomein* - *oiknomeisthai* 5 ou plutôt 6 indications. Ces 6 dernières se rapportent toutes soit à la providence divine soit à son gouvernement cosmique (*De Iosepho*, 32, édit. L. COHN, IV, 102, 19; *De Decal.*, 12 = IV, 281, 5; *De Confus. ling.*, 21 = II, 247, 23; *De Opif. mundi*, 2 et 17 = I, 3, 13 et I, 18, 9; *De Abrah.*, 15 = IV, 17, 2). Pour la traduction française on peut en plusieurs cas recourir à l'édition en cours des œuvres de Philon sous la direction de R. ARNALDEZ e.a.

Les Pères de l'Eglise se laissent facilement charmer par des perspectives cosmiques grecques. Plusieurs portent leur attention sur la providence, une attention que saint Justin considère comme un des traits principaux de la recherche philosophique ancienne²⁰. Les écrivains chrétiens possèdent en surplus la Bible et peuvent, avec l'auteur du chap. 13 de la Sagesse, fixer leurs yeux de Grecs et de croyants sur un cosmos qui raconte l'œuvre grandiose des six jours, œuvre d'un Dieu personnel et Créateur. Avec tant de traits de l'histoire providentielle du peuple hébreu, cela les aide certainement à procéder aux corrections nécessaires des concepts grecs et à une idée plus dynamique de l'économie divine. De plus, il paraît probable qu'un chemin, quelque peu dérobé pour nous, conduit de saint Paul aux Pères. Car l'Apôtre place ses considérations sur le dessein salvifique dans le cadre de l'Univers, comme on le verra plus loin. Par conséquent, on ne s'étonne pas que les exposés des Pères sur le cosmos et la providence soient souvent liés à l'histoire du salut ou du moins orientés en ce sens. Ce sont spécialement les Apologistes et les Alexandrins Clément et Origène — nous voilà encore très près des origines chrétiennes — qui s'engagent sur ce terrain, apportant à la foi chrétienne un développement tant philosophique que biblique. Prenons ces pionniers un peu sous la loupe.

Pour décrire cette action économique de Dieu, les termes d'économie pénètrent chez eux plutôt modestement, au moins au début. Ils se mêlent à des mots synonymes tels que *dioikêsis* et *taxis*.

Saint Justin, qui accepte plusieurs fois notre mot dans son *Dialogue avec Tryphon*, restreint son horizon à des détails de l'histoire biblique : l'économie providentielle divine se lit p.ex. dans la croissance et le dessèchement du lierre au-dessus de la tête du prophète en *Jon* 4, 6, et dans la permission de la polygamie chez les Patriarches ou de la bigamie chez Jacob, présignant des mystères futurs éclairés dans le Christ²¹.

Mais Tatien, bien qu'hostile au paganisme grec, chante le cosmos en le comparant à la constitution du corps humain : c'est « une harmonie selon une économie symphonique »²².

Avec Théophile d'Antioche on remonte jusqu'à l'origine du cosmos, l'œuvre créatrice des six jours. Selon lui, même des myriades de langues humaines sont incapables de faire dignement son exégèse et

20. *Dialog.*, 1 (P.G., 6, 473).

21. *Dialog.*, 107, 134 (deux fois), 141 (P.G., 6, 725, 785, 800).

22. « Kat' oikonomian sumphônias estin harmonia », dans *Discours aux Grecs*, 12 (P.G., 6, 832 ; édit. SCHWARTZ, T.U., IV, Leipzig, 1888, p. 13, 7). — A. PUECH, *Recherches sur le Discours aux Grecs de Tatien*, Paris, 1903, traduit : « par suite du plan qui les met d'accord, formant une harmonie ».

de retracer toute son économie²³. Comme Tatien, Théophile, et une belle lignée d'auteurs après lui, notent la coopération du Verbe dans l'œuvre divine, mais sans le terme d'économie²⁴.

L'Épître à Diognète s'y prête bien. Dans une envolée personnelle, l'Anonyme affirme que Dieu a tout disposé économiquement en lui-même et avec son Enfant. Il veut démontrer pourquoi le mystère rédempteur, à dévoiler par le Fils, s'est produit si tard²⁵. Ce ne sont pas seulement les desseins salvifiques qui ont leur *kairos*, leur moment divinement déterminé ; les plans de Dieu quant à la régulation de l'Univers ont également leur économie²⁶.

Les grands Alexandrins, si importants en la matière, ne jouent donc pas en solistes quand ils s'attardent à ce motif de la partition économique. Clément, qui passe pour un des plus séduisants parmi les Pères grecs et s'intéresse beaucoup aux aspects moraux de la question, remonte cependant très loin dans la contemplation. Il célèbre l'économie universelle en cette phrase lapidaire : « L'économie créée est belle, et toutes les choses sont bien administrées, et rien ne se fait sans cause »²⁷. Puis, s'inspirant de saint Paul, notre Stromateus place les desseins salvifiques dans l'économie générale et éternelle : « Mais tout est arrangé d'en haut pour le bien, pour que soit reconnue, par l'intermédiaire de l'Eglise, la sagesse infiniment variée de Dieu, selon le dessein éternel qu'il a réalisé dans le Christ »²⁸.

Qu'en pense le grand maître, Origène, qui, s'il n'est pas toujours ici un guide sûr, se montre néanmoins esprit profond ? Il commente assez souvent l'économie divine et s'élève aussi du plan historique d'un Clément au niveau cosmologique de la providence divine. Dans ses *Principes*, il expose en spéculatif comment la Providence a arrangé l'économie cosmique, divisant en ordres les créatures rationnelles et libres selon leurs mérites²⁹. Et Dieu règle l'économie de tout l'Univers : il prend soin, non seulement d'un homme, mais de tous les êtres célestes et terrestres, de tout le monde et de l'ensemble des

23. *A Autolyt.*, II, 12 (P.G., 6, 1069 ; édit. BARDY-SENDER, S. chr., n° 20 (1948), p. 130).

24. TATIEN, *Disc. Gr.*, 5 (P.G., 6, 816) ; THÉOPHILE, *A Autolyt.*, II, 10 (*ib.*, 1064). Cfr *Ep. Diogn.* (voir note 25) ; IRÉNÉE, *C. Hér.*, I, 22, 1 ; IV, 7, 4 (P.G., 7, 689, 992) ; TERTULLIEN, *C. Prax.*, 3-4 (P.L., 2, 180), etc.

25. Chap. VIII et IX (P.G., 2, 1177 s. ; édit. MARROU, S. chr., n° 33 (1951), p. 70 s.). Marrou souligne qu'on discute sur le texte de IX, 1 : *oikonomikôs* ou *oikonomêkôs* ? Peu importe. Dans VII, 1-2 la foi chrétienne, communiquée par le Verbe, est déclarée autre qu'une économie de mystères humains.

26. IV, 5 (P.G., 2, 1173 ; S. chr., o.c., p. 60).

27. *Strom.*, IV, 23 (P.G., 8, 1357 ; édit. STÄHLIN, G.C.S., n° 52, Leipzig, 1908, 148, 2, p. 313). D'autres textes sur l'économie providentielle et dans des proportions plus limitées, cfr *Strom.*, I, 19 (P.G., 8, 809 ; édit. S. chr., n° 30, p. 119) ; *Strom.*, II, 18 (P.G., 8, 1035 ; édit. S. chr., n° 38, p. 105).

28. « Panta men ou oikonomieitai anôthen eis kalon... » : *Strom.*, I, 17 (P.G., 8, 800 ; édit. MONDÉSERT-CASTER, S. chr., n° 30 (1951), p. 112).

29. *Les Princip.*, I, 6, 2 (P.G., 11, 167-169). Cfr IV, 5, 3 (*ib.*, 330).

hommes³⁰. Puis, comme un artisan, Dieu est toujours en train de travailler dans le monde. En voici un texte pictural : « Dieu tient toujours à réparer les erreurs par une nouvelle réforme. Il a certes ordonné au mieux et de la manière la plus stable toutes choses lors de la création du monde ; néanmoins il a eu besoin d'appliquer un traitement médicinal aux victimes du péché et au monde entier souillé par lui en quelque sorte. Certes Dieu n'a jamais omis ni n'omettra de faire à tout moment ce qu'il convient qu'il fasse en ce monde variable et changeant. Comme l'agriculteur aux diverses saisons de l'année accomplit les différents travaux des champs que demandent la terre et ses produits, Dieu, de même, administre (*oikonomiei*) l'ensemble des siècles comme s'ils ne formaient pour ainsi dire que quelques années. Il opère en chacun d'eux tout ce qu'exige ce qui de soi est raisonnable pour l'ensemble et que Dieu est le seul, puisqu'il possède la vérité, à très clairement saisir et accomplir »³¹. Dieu lui-même est l'économe³², gouvernant providentiellement la vie des hommes par l'intermédiaire du Logos³³. Finalement il a en vue leur salut, selon une économie sage et encore mystérieuse ; et le divin médecin et pédagogue sait patienter envers les pécheurs, même au-delà des cinquante ans de leurs vies humaines³⁴.

Nous achevons ici, comme suffisante à notre but, cette enquête sur l'économie cosmique et providentielle de Dieu. L'idée persévère chez plusieurs Pères postérieurs³⁵. Cependant, notre terme a trouvé alors, depuis déjà longtemps, un nouveau sens, spécifiquement chrétien, celui de l'économie du salut par le Christ. Magnifique application qui au troisième siècle passera au premier plan, comme nous montrera la question tertullienne, et qui dominera pleinement chez les Pères depuis le quatrième siècle. Mais on aura remarqué et on constatera comment la conception de l'œuvre du Logos dans la création et la providence (déjà salutaire) contribue à une vision fondamentale, historique, large et plus dynamique de l'histoire du salut.

30. *Homél. Jérém.*, XII, 3 (P.G., 13, 384-385).

31. *Contre Celse*, IV, 69 (P.G., 11, 1137. Traduction BORRET dans S. chr., n° 136 (1968), p. 355 et 357).

32. Origène non plus ne recule pas devant cette application à Dieu. Cfr note 17.

33. *C. Celse*, II, 76 (P.G., 11, 916 ; édit. BORRET, S. chr., n° 132 (1967), p. 468). Sur la médiation providentielle du Christ, cfr *Comm. Ep. Rom.*, VIII, 13 (P.G., 14, 1202).

34. *Les Princ.*, III, 13-14 (P.G., 11, 273 s.). Cfr encore, avec le terme d'économie : *Les Princ.*, IV, 5, 8 (*ib.*, 332) ; *Hom. Jérém.*, XII, 3 (*ib.*, 13, 384) ; *Comm. Ep. Rom.*, VIII, 9 (*ib.*, 14, 1186-1187).

35. P.ex. ATHAN., *Exp. Psaum.*, 104, 16 (P.G., 27, 444) ; BASILE, *Ep.*, 193 (*ib.*, 32, 705) ; GRÉG. NYSSE, *Disc. catéch.*, 8 & 12 (*ib.*, 45, 33 & 44), *Disc. bapt.* (*ib.*, 46, 416) ; CHRYSOST., *Exp. Ps.*, 144 (*ib.*, 55, 466) ; *Ep. II Tim.*, ch. 3, *Hom.*, 8 (*ib.*, 62, 647). Et avant : IRÉNÉE, *C. Hér.*, I, 22, 1 ; IV, 7, 4 (*ib.*, 7, 669 et 992).

3. — L'économie du salut

Les termes d'économie acquièrent en chrétienté leur force la plus pénétrante et trouvent l'accueil le plus chaleureux quand ils se réfèrent à l'économie du salut universel par le Christ.

Le génie de saint Paul en pose le fondement solide et leur communique une grandeur impressionnante. L'Apôtre se montre conscient de son ministère économique dès la première épître aux Corinthiens. Mais il attend ses lettres de captivité pour nous faire contempler, dans une vision grandiose, l'économie du salut universel. Alors, l'épître aux Ephésiens 1, 3-14, nous emporte d'emblée dans les profondeurs du Père céleste qui garde en secret, bien avant la création du monde, son dessein salvifique. C'est un plan mystérieux qui mesure les temps et atteint tous les êtres existants. Dieu se propose de les ramener tous sous un seul Chef (*anakephalaiôsthai*), le Christ. L'économie divine consiste en la réalisation de cette intention, disposant les temps et leur plénitude³⁶ à l'arrivée des temps messianiques ou eschatologiques dans le Christ. *Ep* 3, 9 reprend l'idée, mais formule plus distinctement l'économie du mystère caché depuis les siècles en Dieu, dans le Dieu créateur³⁷.

Le terme *oikonomia* conduit ainsi au cœur du mystérieux plan du salut. Il forme un mot-clé, ouvrant une perspective sur la vie de Dieu d'avant les temps. Il résume admirablement l'intention divine sur l'Univers, celle dont *Ep* 1 esquisse les grandes étapes historiques et, pour ainsi dire, essentielles. Ce climat a sensibilisé l'humilité paulinienne. Il évoque la grâce qui l'engage au service de Dieu pour annoncer, révéler, mettre en pleine lumière l'insondable richesse de l'économie divine dans le Christ. Dans cette optique, l'Apôtre se présente en *Ep* 3, 9 et *Col* 1, 25 comme le dispensateur et le ministre (*diakonos*) de l'Evangile ou de l'Eglise. Longtemps déjà il s'appelait

36. Il ne s'agit donc pas, en *Ep* 1, 10, d'une disposition à réaliser « QUAND les temps seraient accomplis », comme traduit p.ex. P. BENOÎT dans la Bible de Jérusalem, mais précisément d'une disposition « DE LA plénitude des temps » (*eis oikonomian plêrômatos tôn kairôn*). Notons comment la phrase en *Ep* 1, 9-10 est chargée de mots d'un grand poids et rayonnement biblique : *mustêrion*, *oikonomia*, *plêrôma*, *kairoi*, *anakephalaiôsthai* ! Il est encore intéressant de voir comment REUMANN (*a.c.*, Nov. Test., 1959) essaie de montrer le sens « testamentaire » de l'économie du salut.

37. Les auteurs discutent sur deux autres textes : *Ep* 3, 2 et *Col* 1, 25. Les uns y expliquent l'économie dans le sens d'un ministère, les autres gardent une référence au plan du salut, disposition imméritée de grâce divine (*Ep* 3, 2 : *oikonomia tês charitos Theou*). Peut-être ces textes, en particulier *Col* 1, 25, forment-ils une sorte de transition dans l'évolution paulinienne, qui aurait commencé par considérer l'économie comme un ministère (*1 Co* 4, 1-2 ; 9, 17), puis en aurait compris l'extension universelle en Dieu. Cfr TOOLEY, *a.c.*, p. 84 ; REUMANN, *a.c.*, N. Test. St., 1966-'67, p. 181. En *1 Tm* 1, 4 l'économie divine peut désigner soit le plan du salut soit la pédagogie salutaire dans la foi.

l'économe dans l'œuvre de Dieu, nous confiant en *1 Co 4*, 1-2 : « Qu'on nous regarde donc comme des serviteurs du Christ et des économes des mystères de Dieu. Or, tout ce qu'on demande à des économes, c'est de se montrer fidèles ». Le service d'économie est alors généralement confié aux esclaves. Ceux-ci n'en doivent pas attendre de récompense. C'est l'aspect auquel saint Paul fera encore allusion quand il affirmera en *1 Co 9*, 17 son devoir d'économe. Dépendants de Dieu et du Christ, ceux qui ont une mission apostolique sont donc, en toute humilité, des économes par excellence des mystères de Dieu, c'est-à-dire les hérauts de la doctrine et les dispensateurs de la vie, révélée et donnée par Lui aux hommes. Ainsi compris, le texte cité semble particulièrement grave et peut conduire à de lourdes conséquences concernant les pouvoirs apostoliques et ecclésiaux³⁸.

Nous pensons en retrouver une approximation semblable sous l'image des clefs confiées à saint Pierre par le Christ selon *Mt 16*, 19.

38. Beaucoup d'auteurs limitent le ministère d'économe en *1 Co 4*, 1-2 à la prédication ou l'interprétation (authentique) des mystères, des plans salvifiques de Dieu, en se référant au contexte et parfois en appelant à *Mt 13*, 11 et 52. Cette position est surtout répandue chez les non-catholiques. Outre les auteurs cités sous la note 3 : MICHEL (*a.c.*, p. 153), TOOLEY (*a.c.*, pp. 75 s.), REUMANN (*N. Test. St.*, p. 160), on consultera les indications parcimonieuses dans les commentaires sur cette Epître de HÉRING, ROBERTSON-PLUMMER, WENDLAND... Par contre, beaucoup, sinon la plupart des catholiques, expliquent ici les mystères de Dieu dans un sens plus large, de l'ensemble de la doctrine et des moyens de salut ; et l'économie s'entend alors de la prédication et de la dispensation (p.ex. dispensation des sacrements). Citons : CORNELIUS A LAP., *Comment. Script. Sacr.*, t. 18, Paris, 1866⁹, p. 277 ; E. ALLO, *Première Ep. Cor.*, Paris, 1934², pp. 68-69 ; D. DEDEN, *Le mystère paulinien*, dans *Eph. Th. Lovan.*, 13 (1936), p. 410 ; F. PRAT, *La théologie de S. Paul*, I, Paris, 1938²⁶, pp. 113-114 ; E. OSTY, *La sainte Bible* (Jérusalem). *Les Ep. de S. Paul aux Cor.*, Paris, 1948, p. 31 ; M. MEINERTZ, *Theologie des Nieuwen Testamentes*, II, Bonn, 1950, pp. 55, 59, 148¹, 180 ; J. KEULERS, *De Boeken van het Nieuwe Testament. De Brieven van Paulus*, Dl. I, Roermond, 1953, p. 21 ; SIMON-PRADO, *Praelect. bibl.*, II, 1962⁹, p. 194.

Sans doute, le sens de prédication occupe la première place dans *1 Co 4*, 1-2. Mais la discussion atteint aussi le baptême (*ib.*, I, 11 s.). Puis, le mot *mystère*, déjà souple, semble en pluriel s'étendre à tous les biens messianiques de Dieu. Qu'il ne s'agit pas seulement de les prêcher, mais en outre de les dispenser, appartient à la nature de certains biens (p.ex. des sacrements). Et aussi le sens fondamental d'économe oriente dans cette direction : il lui incombe de dispenser, en bon ordre, les biens nécessaires aux habitants de la maison (de Dieu).

Sur les connexions possibles entre la terminologie paulinienne d'« économe des mystères de Dieu » et celle du monde religieux contemporain non-chrétien, cfr REUMANN, *a.c.*, *Journ. Bibl. Lit.*, 1958.

Quant aux conséquences ecclésiales du texte, notons brièvement la suivante. Il n'est pas nécessaire de pousser jusqu'aux conclusions théologiques aussi déterminées que celles du concile de Trente. Celui-ci trouvait en *1 Co 4*, 1 quelque indication non-obscur de saint Paul pour fonder l'autorité de l'Eglise pour changer ce qui n'appartient pas à la substance des sacrements (« Apostolus non obscur visus est inuisse », D.B., 931 ; D.-SCHÖNM., 1728). Cependant, le concile fait preuve d'une intuition fondamentale. Il nous semble qu'il touche ici, en toute sa généralité, comme inclus dans le texte, le fondement dogmatique-scripturaire du « principe d'économie », dont nous parlerons dans la 4^e partie.

Dans l'antiquité les clefs sont symbole de pouvoir. Le porteur de clefs peut être un simple portier ou concierge chargé d'ouvrir et de fermer la porte. Confiées à l'économe général d'une maison, les clefs signifient de pleins pouvoirs. Il est intéressant de constater des exemples de ce genre dans l'histoire religieuse antique. Isaïe 22, 15 s. p.ex. raconte l'oracle du prophète contre Shebna, le maître du palais, qui sera destitué de son poste. L'intéressé est le plus haut fonctionnaire de la cour du roi Ezéchias. Son poste (v. 19) et le pouvoir de son remplaçant Eliacim (v. 21) sont désignés comme une « économie ». Isaïe ajoute au v. 22 que Dieu mettra la clef de la maison davidique sur les épaules d'Eliacim, et celui-ci ouvrira sans que personne ne ferme, et il fermera sans que personne n'ouvre. Son pouvoir de clef, pouvoir économique, constitue donc un pouvoir dépendant mais suprême dans la maison royale. C'est maintenant cet oracle que Jésus applique implicitement quand il confie les clefs du Royaume de Dieu à Pierre, sur qui est bâti l'édifice de l'Eglise, la maison nouvelle de David. Pierre accepte ainsi de Jésus, comme un économe principal, toute autorité et pouvoir concernant l'entrée au Royaume des cieux : ce que Pierre fera dans l'Eglise en tant qu'économe (fidèle) est efficace au ciel, vaut près de Dieu. Ici non plus il n'y a pas lieu de restreindre ce pouvoir à la seule prédication. En tout cas il est justifié d'y lire une participation au pouvoir messianique du Christ qui, selon l'Apocalypse 3, 7, porte Lui-même la clef de David³⁹.

Saint Paul fournit fond et climat à une évolution ultérieure de l'économie du salut. Sa riche donnée se développe ensuite dans des directions diverses ou lointaines.

D'abord, nous assistons à une prolongation du fil d'or paulinien. Saint Ignace d'Antioche reprend l'idée du plan du salut, mais la rétrécit un peu en la référant à des faits historiques particuliers. L'économie est employée comme principe d'intelligence de la gestation de Jésus : la conception virginale s'est déroulée selon l'économie divine. Cette conception virginale du Seigneur, ainsi que son enfantement et sa mort, est un mystère accompli dans le silence de Dieu. Finalement, Ignace concentre l'économie sur le Christ, appelé l'homme nouveau⁴⁰.

39. La position restrictive est retenue par beaucoup de Protestants. Les auteurs catholiques ont généralement une position plus large. Sur les diverses tendances on se renseignera chez Fr. OBRIST, *Echtheitsfragen und Deutung der Primatstelle Mt. 16, 18 f. in der deutschen protestantischen Theologie der letzten dreissig Jahre*, Münster-Westf., 1961 ; H. VORGRIMMER - L. HÖDL, *Schlüsselgewalt*, dans *Lexik. Theol. Kirche*, t. 9 (1964), pp. 422-425 ; ORT. DA SPINETOLI, *La portata ecclesiologica di Mt. 16, 18-19*, dans *Antonian.*, 42 (1967), pp. 357-375 ; B. RIGAUD, *Saint Pierre et l'exégèse contemporaine*, dans *Concilium*, t. 3, n. 27 (1967), pp. 129-152.

40. Les textes économiques d'Ignace se trouvent dans l'*Épître aux Eph.*, 18,

Cette évolution de la conception de « l'économie du salut » se concrétisant sur des événements déterminés va bien vite être acceptée et complétée : Justin, Athénagore, Théophile d'Antioche, Irénée, Clément d'Alexandrie, Origène, etc., s'y rangent⁴¹. Néanmoins, saint Irénée redresse la courbe fléchissante et relève plus explicitement l'économie à la hauteur paulinienne. Car, chez lui, elle est ordonnée à la récapitulation de l'Univers, et même insérée dans le symbole de la foi : « l'Eglise croit dans l'Esprit Saint qui, par les prophètes, a prêché les économies... pour récapituler toutes choses »⁴².

Dans l'entre-temps, on constate chez les Apologistes un courant qui, au lieu de se porter d'emblée à l'avènement du Christ, remonte à ses préludes dans l'histoire antérieure. Nous avons souligné comment ces auteurs, attirés par la doctrine hellénistique du Logos, aiment mettre en vedette son action dans l'économie salvifique divine de la création et de la providence. Il y a plus encore. Sachant comment les penseurs païens soutenaient que le Dieu suprême n'est accessible que par son Logos, et désirant démontrer aux Juifs que l'avènement du Christ-Jésus avait été économiquement prophétisé et préparé, Justin et d'autres à sa suite attribuent les théophanies et certains événements de l'Ancien Testament au Christ-Logos. Le fait est suffisamment connu ; nous n'y insistons donc pas. Remarquons seulement combien cette économie contribue à l'unité et à l'harmonie des deux Testaments. Irénée consacre son livre IV *Contre les Hérésies* au thème de cette unité et, ayant parlé des visions divines de Moïse, Elie, Ezéchiel, résume typiquement cette position en termes d'économie : « Si donc ni Moïse, ni Elie, ni Ezéchiel n'ont vu Dieu, alors qu'ils ont vu un grand nombre des choses célestes, et si ce qu'ils voyaient n'était que 'ressemblance de la gloire du Seigneur' et prophétie des choses à venir, il est clair que le Père demeurerait invisible, lui dont le Seigneur a dit : 'Dieu, personne ne l'a jamais vu'. Cependant son Verbe, con-

2 et 20, 1 (P.G., 5, 660 et 661 ; édit. CAMELOT, S. chr., n° 10 (1944), pp. 58 et 60). En Eph. 6, 1 et Polyc. 6, 1 Ignace considère l'économie des évêques, économies de Dieu dans l'Eglise.

41. P.ex. JUSTIN, respectivement incarnation, circoncision, passion : *Dialog.*, 120 ; 67 ; 30-31 ; 103 (P.G., 6, 753 ; 629 ; 540 ; 717) ; ATHÉNAGORE, incarnation : *Supplique chrét.*, 21 (ib., 6, 936) ; THÉOPHILE, histoire de Caïn et Abel : *A Autol.*, II, 29 (ib., 6, 1097) ; IRÉNÉE, incarnation et passion : *C. Hér.*, I, 6, 1 et I, 14, 6 (ib., 7, 504 et 608) ; CLÉMENT ALEX., le Christ aux enfers : *Strom.*, VI, 6 (ib., 9, 269) ; ORIGÈNE, incarnation : *Comm. S. Jean*, VI, 23 (ib., 14, 268) et passion : *Comm. S. Matth.*, XII, 18 (ib., 13, 1025), etc.

42. *C. Hér.*, I, 10, 1 (P.G., 7, 549). Nous considérons la récapitulation comme fin de tout ce qui précède dans le texte..., depuis les économies du Saint-Esprit et les faits majeurs de la vie du Christ, et donc pas seulement à la parousie. D'ailleurs, Irénée avance la récapitulation jusqu'à l'incarnation, tandis que saint Paul l'unit à la parousie ou plutôt au mystère pascal (cfr *C. Hér.*, III, 18, 1 ; P.G., 7, 932). Pour la liaison de l'économie à la récapitulation, qui forme un mot-clé dans la théologie d'Irénée, voir encore : *C. Hér.*, III, 16, 6 ; III, 23, 1 ; IV, 20, 8 (P.G., 7, 925, 960, 1038).

formément à sa volonté et pour le profit de ceux qui voyaient, montrait la gloire du Père et révélait les 'économies', ainsi que l'a dit aussi le Seigneur : 'Le Dieu Monogène, qui est dans le sein du Père, c'est lui qui l'a révélé'. Et comme le Révélateur du Père, le Verbe, était riche et multiple, ce n'est pas sous une seule forme ni sous un seul aspect qu'il se faisait voir à ceux qui le voyaient, mais selon les divers accomplissements de ses 'économies' »⁴³.

Ce n'est pas tout. Peut-être Tatien, probablement Hippolyte et Novatien, mais certainement Tertullien, ont introduit l'économie au sein même des processions trinitaires. Quelle est la portée de cette position ? Cette économie trinitaire comporte que l'unité de Dieu est, sans division, disposée en Trinité. Tertullien, en propose la terminologie dans son livre contre Praxéas, et l'insère également dans une confession de foi : « Nous croyons bien que Dieu est unique, cependant sous cette dispensation, que nous appelons économie, que du Dieu unique il soit un fils, son Verbe... »⁴⁴. L'Africain réfute le faux monarchisme et explique le mystère de l'économie trinitaire interne sans détruire la monarchie divine dans son unité. Il se rend compte de l'opposition des simples qui ne savent comprendre. Les Latins sont des fervents de la monarchie et les Grecs ne veulent pas accepter l'économie. Si donc Tertullien semble professer une doctrine correcte, faisant avancer même la réflexion trinitaire, le succès de ce renouveau reste pourtant nul ou au moins très limité. On hésite sur les raisons de cet échec. D'abord, il ne semble pas que l'on puisse invoquer une tradition romaine antérieure, favorable à la position de Tertullien. La tradition chrétienne depuis saint Paul s'oriente généralement dans une autre direction : l'économie s'entend assez couramment de l'œuvre divine du salut, encore que le terme ne soit pas encore techniquement réservé à ce domaine. Ce qui fait pencher la balance vers l'exclusion de l'emploi trinitaire nous semble être d'une part le danger de confusion avec l'usage plus traditionnel, et d'autre part l'application hérétique qu'en avait faite un gnosticisme spéculant sur les émanations divines d'où résulterait la personne du Sauveur. Déjà

43. *C. Hér.*, IV, 20, 11. Traduction ROUSSEAU e.a., S. chr. n° 100 (1965), p. 661 s. (*P.G.*, 7, 1039-1040). Cfr IV, 33, 10-11 ; S. chr., p. 825 s. (*P.G.*, 7, 1079 s.). Sur l'union des deux Testaments exprimée en termes d'économie, cfr encore p.ex. ORIGÈNE, *C. Celse*, IV, 9 (*P.G.*, 11, 1037 ; S. chr., édit. BORRET, n° 136 (1968), p. 206) et *Hom. Jérém.*, 18, 5 (*P.G.*, 13, 472).

44. Ch. 2 (*P.L.*, 2, 179). L'exposition centrale se trouve dans les chap. 2 et 3, et est expliquée ultérieurement dans les chap. 5 et suivants. Dans la deuxième partie du chap. 3 et dans le chap. 4 l'attention se dirige vers l'économie trinitaire comme l'arrangement libre de Dieu, selon lequel il établit le gouvernement (*dispositio*) du monde sur son Fils et Lui en confère l'exécution (*dispensatio*). Cfr VERHOEVEN, o.c., p. 110. Quant aux autres auteurs, cfr TATIEN, *Disc. Grecs*, ch. 5 (*P.G.*, 6, 813 s.) ; HIPPOLYTE, *C. Noët.*, 3, 4, 8, 14, 16 (*P.G.*, t. 10, 805, 808, 816, 820, 825) ; NOVATIEN, *Trinité*, 15 et 27 (*P.L.*, 3, 938 s. et 966 s.).

Irénée devait s'opposer à de telles fantaisies. Ainsi le nouveau courant s'enlise bien vite dès le troisième siècle.

Et la canalisation se poursuit dans le sens d'une plus stricte application de l'*oikonomia* aux événements historiques, spécialement aux mystères de la vie du Seigneur. Irénée, après saint Paul, se délectait dans la consommation ou l'accomplissement apportés par le Christ. L'économie trouvait en Lui son centre et son apogée. Depuis le troisième siècle, le terme est employé sans addition pour désigner l'incarnation salvifique comme telle. Origène, qui parle des deux économies, l'une avant et l'autre après l'incarnation⁴⁵, applique explicitement le terme d'économie à la seule incarnation : « Surtout après l'économie le Verbe de Dieu est devenu un avec l'âme et le corps de Jésus »⁴⁶.

Pénétrant dans le quatrième siècle, l'économie divine garde les sens traditionnels de la providence et du plan du salut, mais le resserrement à la réalité historique de la vie du Christ grandit. Nous assistons à une évolution nouvelle. Les controverses autour du Christ favorisent, avec la distinction des deux Testaments ou économies, celle entre la préexistence du Christ et sa vie incarnée, réservant à cette dernière le nom d'économie. Eusèbe de Césarée manifeste cette tendance dans ses écrits anti-sabelliens⁴⁷. De son côté, Athanase y puise ses argu-

45. *C. Celse*, IV, 9 (P.G., 11, 1037; éd. BARRET, S. chr., n° 136 (1968), p. 206); cfr *Hom. Jérém.*, 18, 6 (P.G., 13, 472). Voir THÉODORET, *L'Eran.*, Dialog., II (ib., 83, 149). Et avant, dans CLÉMENT ALEX., *Strom.*, II, 6 (P.G., 8, 964; édit. CAMELOT-MONDESERT, S. chr., n° 38 (1954), p. 56).

46. *C. Celse*, II, 9 (P.G., 11, 809 s.; édit. BORRET, S. chr., n° 132 (1967), p. 304). Un tel emploi restreint à la seule incarnation et sans quelque qualification directe ajoutée au mot d'économie, se présente plusieurs fois : cfr DIDYME, *Trinité*, 1, 15 (P.G., 39, 328); CYR. ALEX., *Apolog.*, XII, Anathème, II et III (ib., 76, 323 et 325; PROCLUS, *Homél.*, IV (ib., 65, 843 et 845); THÉODORET, *L'Eran.*, Dialog., II (ib., 83, 129 : « tèn anthropèsin de tou Theou Logou kaloumen oikonomian »), etc. Théodoret exalte l'incarnation comme le grand mystère de l'économie (ib., 151). Cette connexion avec le dessein mystérieux de Dieu est souvent gardée, même quand l'*oikonomia* est comme réservée à l'incarnation. On le sent bien chez un Cyrille d'Alex., qui dans un même exposé emploie *oikonomia* dans le contexte paulinien d'*Ep* 3, 10-11, *enanthropôsis* pour le fait de l'incarnation totale, et *sarkôsis* pour son aspect visible (*Comment. S. Jean*, II, 1; P.G., 73, 208-209). Nous sommes ainsi d'accord avec G. M. DE DURAND, dans l'Introduction à deux *Dialogues christologiques* de CYRILLE, S. chr., n° 95 (1964), pp. 141-142. Les deux derniers termes sont cependant équivalents chez Cyrille (cfr J. LIÉBAERT, *La Doctrine christologique de S. Cyrille d'Alexandrie avant la querelle nestorienne*, Lille, 1951, p. 175). En d'autres endroits l'économie restreinte à l'incarnation se reconnaît à une addition déterminante (déjà JUSTIN, *Dialog.*, 120; P.G., 6, 753) ou garde le sens plus général de plan divin (p.ex. IRÉNÉE, *C. Hér.*, I, 6, 1; P.G., 7, 504; CLÉMENT ALEX., *Extr. Théod.*, 5, 4; 27, 6; P.G., 9, 656, 673; édit. SAGNARD, S. chr., n° 23 (1948), pp. 82 et 118).

47. *Théol. ecclés.*, I, 7 et 13 (P.G., 24, 836 et 852); *Contre Marc.*, I, 2; II, 2 et 4 (P.G., 24, 721, 785 s., 816). Eusèbe combat l'erreur de Marcel d'Ancre qui aurait estimé que Dieu devient seulement Trinité dans l'économie, et le Christ personne dans l'incarnation.

ments contre les Ariens, en référant à la nature humaine du Christ les textes concernant une subordination de celui-ci : « Garder le même sens (comme dans le cas de Dieu) vaudrait en conséquence également concernant le Fils, aussi souvent qu'on dit « il est devenu » et « devient » ; afin que les auditeurs des mots : « il est devenu plus fort que les anges », et « il est devenu » ne conçoivent quelque commencement de l'existence du Verbe, ou s'imaginent, en général, qu'Il est créature, mais comprennent que le mot de Paul est à entendre de la 'diaconie' et de 'l'économie', quand il est devenu homme »⁴⁸.

On ne s'étonnera donc pas que les Pères en arrivent peu à peu à parler de « théologie » et « d'économie ». Le mot de « théologie » apparaît dans la langue chrétienne comme introduit par saint Justin ; et Origène rapproche théologie et économie quand il explique comment les Ecritures, affirmant que Dieu n'est pas comme un homme, « théologisent » (*theologousi*) sur Dieu en soi, et ne traitent pas de son économie⁴⁹. Eusèbe ramène « théologie » à l'élément divin dans le Christ, et « économie » à l'élément humain⁵⁰.

Plus tard, pour sauver la divinité et l'humanité du Christ, les controverses doctrinales et les catéchèses conduisent à une séparation plus explicite de ces termes jumeaux : l'« économie » exprime toute la vie concrète et salvifique du Christ-Homme, Verbe incarné, tandis que la « théologie » s'adjoint ce qui appartient au Fils préexistant ou à la divinité en général. L'évolution aboutira ainsi à une terminologie théorique, encore en vigueur, divisant toute la matière religieuse en théologie et économie. Grégoire de Nazianze se montre un témoin premier de cette course à plusieurs participants, et dont nous constatons le progrès réalisé quand Théodoret, dissertant sur la divinité et l'humanité du Christ, s'exprime comme suit : « Il nous faut donc savoir quels noms sont de la théologie, lesquels de l'économie »⁵¹. C'est lapidaire, c'est désormais clair, mais classifiant et peut-être appauvrissant. Dans les siècles postérieurs le terme si riche d'« écono-

48. C. Ariens, Disc., I, 64 (P.G., 26, 145). Cfr II, 12 et 76 (*ib.*, 172 et 308).

49. JUSTIN, *Dialog.*, 56 (les mots *theologein* et *kuriologein*) et 113 (P.G., 6, 601 et 736). ORIGÈNE, *Homél. Jérém.*, 18, 6 (P.G., 13, 476). Origène serait le premier à employer les mots *theologia*, *theologein*, dans un sens proprement chrétien : C. Celse, VI, 18 (P.G., 11, 1317) ; *Comm. S. Jean*, II, 28 (P.G., 14, 173 s. ; édit. BLANC, S. chr., n° 120 (1966), p. 346). Le substantif *theologia* apparaîtrait pour la première fois chez Platon (Rép., II, 379 a 5). On trouvera une bibliographie dans les Dictionnaires, et nous renvoyons aussi aux œuvres citées de W. MARCUS (sous note 3 : « Der Subordinationismus... ») et de FESTUGIÈRE (note 14), pp. 598-605.

50. *Hist. ecclés.*, I, 1, 7 (P.G., 20, 52 ; édit. BARDY, S. chr., n° 31 (1952), p. 5).

51. THÉODORET, *Comment. Hébr.*, IV, v. 14 (P.G., 82, 708) : « Chrē toinun hēmas eidenai tina men tēs theologias, tina de tēs oikonomias onomata ». Cfr *L'Eran*, *Dialog.*, II (*ib.*, 83, 149 et 153) ; *Cantiq.*, II, 3, v. 6 (*ib.*, 81, 120) ; *Incar. Seigneur*, 35 (*ib.*, 75, 1477 = Ps. Cyr. Alex.).

mie du salut » va disparaître de l'usage vital de l'Eglise, au moins occidentale.

4. — L'économie comme art de mise en bon ordre

L'économe est, presque par définition, celui qui sait BIEN administrer ou gouverner sa maison (*eu oikain*), et donc habilement ordonner chaque chose à son but ultime. Cette belle ordonnance préside à l'œuvre de Dieu dans le cosmos, la providence et le plan salvifique concernant les hommes. Dieu y agit « économiquement ». Mais son action est souvent mystérieuse. Le mystère forme le fond de sa providence et surtout de son dessein salvifique, et il restera tel. Saint Paul, dans l'Épître aux Ephésiens, unit les deux mots : l'économie était un mystère, parce que cachée en Dieu avant les siècles. Ignace d'Antioche, comme nous l'avons vu, parle des faits majeurs de la vie historique du Christ comme de mystères encore cachés au diable, accomplis dans le silence. La doctrine chrétienne n'est pas une économie de mystères humains, note alors l'Épître à Diognète ⁵².

Mais le mystérieux se présente encore d'un autre côté. Il y a des manières d'agir qui semblent indignes de Dieu et qui figurent pourtant dans les Ecritures, p.ex. que Dieu se fâche, qu'il aurait regretté l'onction royale de Saül, etc. L'exégèse d'un Origène s'en débarrasse à bon droit : Dieu, dit-il, n'est pas comme un homme, mais, quand l'économie divine intervient dans les affaires humaines, elle revêt un sens et un mode humains. L'Ecriture indique ainsi p.ex. que Dieu fait semblant (*prospoiëtai*) de se fâcher — tel l'adulte devant l'enfant —, non par passion, mais par économie visant à convertir le peuple ⁵³.

Plus compromettants paraissent d'autres textes où Dieu agit d'une façon surprenante, apparemment dépourvue d'un sens moral positif.

Pratiquement ou implicitement les deux termes se trouvent conjointement déjà réunis chez ORIGÈNE, *Hom. Jérém.*, 18, 6 (P.G., 13, 476); *Comment. S. Jean*, II, 28 (*ib.*, 14, 173 s.; édit. BLANC, S. chr., n° 120 (1966), p. 346); ATHANASE, *C. Ariens*, II, 11 (P.G., 26, 169). Plus tard, sous l'une ou l'autre forme, bien explicitement chez BASILE, *C. Eun.*, II, 3 (P.G., 29, 577); GRÉG. NAZ., *Disc.*, 38, 8 (*ib.*, 36, 320); EVAGRE PONT., *Ep.*, 8, 3 (*ib.*, 32, 252 = Ps. Basile); SÉVÉRIEN GAB., *Sceaux*, 5; cfr 4 (*ib.*, 63, 541 et 538); SOCRATE, *Hist. ecclés.*, 7, 32 (*ib.*, 67, 808); CYR. ALEX., *Comment. S. Jean*, I, 9 (*ib.*, 73, 149); LÉONCE BYZ., *C. Sévère*, 12 (*ib.*, 86, 1904); PROCLUS, *Comment. Proverb.*, 31, v. 22 (*ib.*, 87, 1540); MAXIME CONF., *Disp. Pyrrh.* (*ib.*, 91, 348); J. DAMASC., *Foi orth.*, I, 2 et III, 15 (*ib.*, 94, 792 et 1052).

52. VII, 1 (P.G., 2, 1176; édit. MARROU, S. chr., n° 33 (1951), p. 67).

53. *Homél. Jérém.*, 18, 6 (P.G., 13, 476-477). Cfr *C. Celse*, II, 76 (P.G., 11, 916; édit. BORRER, S. chr., n° 132 (1967), p. 468). Un tel sens d'économie se retrouve p.ex. chez S. BASILE, *C. Eun.*, 4 (P.G., 29, 697) et THÉODORE, *Quest. Genèse*, Interr. 50 et 52 (*ib.*, 80, 153 et 156).

Et ici les Pères semblent plus aventureux dans leur explication. Saint Justin, sans sourciller, légitime par exception la polygamie des patriarches, parce qu'en cela des économies de grands mystères se sont accomplies : les mariages de Jacob préfiguraient, annonçaient en hérauts, ce qui se passerait dans le Christ futur ⁵⁴.

Irénée va encore plus loin. Abordant la question des deux filles de Lot qui couchèrent naïvement avec leur père pris de vin, l'auteur les excuse parce qu'elles croyaient être restées seules avec lui pour conserver le genre humain. Irénée invoque également une économie : le fait, affirme-t-il, est figuratif de la commixtion et de l'unité de l'Ancien et du Nouveau Testament avec le Christ en tant que père dans la semence de l'Esprit Saint ⁵⁵.

On n'est pas encore au bout. Il y a des auteurs qui semblent vouloir esquiver l'épineux d'un problème, allant même jusqu'à assurer que les événements décrits par l'Écriture ne correspondent guère ou pas pleinement à la situation réelle, mais sont simulés pour permettre une pédagogie spirituelle visant le salut. Ainsi, selon Origène, l'Écriture affirme que Dieu avait endurci le cœur du Pharaon (*Ex* 4, 21). Cela est vrai, mais imputable à la culpabilité humaine. Cependant, il faut proprement comprendre ce fait d'un retardement « économique », par lequel Dieu permet l'endurcissement de l'homme pour l'orienter finalement vers son salut ⁵⁶. Aussi le reniement de Pierre était-il inclus dans une économie : c'était un ébranlement, pédagogique pour les autres, mais qui ne pénétrait pas le sentiment de l'Apôtre. Voilà l'explication de Théodoret ⁵⁷ !

54. *Dialog.*, 134 et 141 (*P.G.*, 6, 785 et 800).

55. *C. Hér.*, IV, 31, 1-2 (*P.G.*, 7, 1068 s. ; édit. ROUSSEAU e.a., *S. chr.*, n° 100 (1965), p. 787 s.).

56. *Les Princip.*, III, ch. I, 14 (*P.G.*, 11, 276-277). Lire tout l'exposé, pp. 260 s. ! Autre exemple : *Fragm.*, 20, S. Jean, édit. PREUSCHEN, G.C.S. (1903), p. 501. Cette économie désigne une pédagogie, une patience salutaire qui apparaît plus claire dans d'autres cas et sur d'autres terrains, p.ex. : dans la préparation morale et doctrinale de l'Ancien au Nouveau Testament (GRÉG. NAZ., *Disc.*, 31, 25-27 ; *P.G.*, 36, 160 s.) ; dans la même préparation par des éléments païens (CHRYSTOST., *Hom. Mt.*, 6, 3 ; *P.G.*, 67, 65-66) ; dans la réticence du nom du traître Judas par le Christ (CYR. ALEX., *Comment. S. Jean* sur 13, 10-11 ; *P.G.*, 74, 120) ; dans la simulation d'ignorance du Christ au sujet de Lazare (*ib.*, *Comment.* sur 8, 29 et 11, 34 ; *P.G.*, 73, 845 s. et 74, 53) et du jour du jugement final (CYR. ALEX., après Athanase, dans *Trésor*, *Assert.* 22 ; *P.G.*, 75, 369 et 376) ; EULOGE ALEX., dans *Bibliothèque de Photius*, 230 ; *P.G.*, 103, 1084), etc. Sur saint Cyrille d'Alexandrie cfr J. LIÉBAERT, o.c. (sous note 46), pp. 87 s., qui donne les opinions opposées de feinte ou de véritable ignorance et se range à la première. Nous sommes d'accord avec L. On comprendra que nous le soyons plus facilement après l'interprétation de l'exégèse patristique qui va suivre dans notre article.

57. *Disc. div. charité* (*P.G.*, 82, 1509). Théodoret affirme également que les frères du patriarche Joseph ne péchèrent pas envers leur frère, parce qu'ils aidèrent l'exécution de l'économie divine : *Quest. Gen.*, *Interr.*, 100 (*P.G.*, 80, 208).

D'où vient une telle exégèse, et comment finalement l'interpréter ? Les Pères manœuvrent-ils économiquement pour sauver la situation ? Reumann se déclare en désaccord avec cette explication d'un G. Prestige⁵⁸. Il apporte trois éléments comme racines de l'exégèse patristique en question. D'abord, et originellement, il souligne le caractère d'intelligence, de sagacité, propre au bon économiste et à l'homme d'affaires qui sait commercialement atteindre son objectif. Un second facteur d'origine païenne dérive de l'usage courant en littérature et spécialement en rhétorique : économie y signifie un arrangement de la matière, différent de l'ordre naturel, et qui, par des artifices habiles, sait dissimuler les difficultés pour mieux aboutir à ses fins. Enfin, en troisième lieu, il existe chez les Stoïciens une application morale admissible, qui suggère parfois un comportement extérieur cachant diplomatiquement la véritable intention interne, et qui est une sorte de sage feinte dans les actes. Les trois sens préchrétiens concordent dans leur orientation : arriver à la fin ultime par des moyens efficaces. Nous pensons que l'exégèse patristique, passant peut-être par Philon d'Alexandrie, a hérité en toute sincérité de cette conception et de cette méthode. On peut constater les curieux résultats d'une méthode exégétique qui apparaît « Formgeschichtlich » en son genre. Des Pères donc, à bon escient, semble-t-il, justifient les actions divines, mystérieuses et embarrassantes, par leur fin ultime : le salut des hommes. Ils estiment, non parfois sans exagération ou même erreur, pouvoir minimiser la portée des faits externes et sauvegarder une pédagogie divine conforme à l'intention interne.

Pédagogie divine. Ajoutons : et modèle pour les hommes ! Autre aspect d'économie ! Notons d'abord qu'un certain nombre de Stoïciens trouvaient dans la nature une pédagogie divine, pourvoyeuse de directives pour la vie humaine. Il était alors séduisant pour les Pères d'emprunter cette vision antique et de découvrir dans cette économie une pédagogie divine. Nous savons comment déjà un Théophile d'Antioche déduisait de la disposition et de la diversité des astres l'économie de Dieu et le statut des justes (saint Paul aime aussi cette image !); et comment l'Épître à Diognète repousse le ritualisme des Juifs qui fixent leurs fêtes et jours de pénitence selon les corps célestes, et qui déterminent les économies divines selon leurs propres désirs⁵⁹.

58. Cfr la thèse de REUMANN éditée en 1957, et son article de 1961 (sous la note 3). De son côté STIEGLER (cfr *ib.*) soutient que chez les Pères, voire originairement, le mot *oikonomia* possède toujours le sens accessoire d'une dérogation du commun, dès lors d'une exception, d'une dispense ; ce qui apparaît exagéré. On trouvera chez St. une piste vers ce sens du mot *oikonomia* dans la tradition.

59. THÉOPHILE, *A Autol.*, II, 15 (P.G., 6, 1077 ; édit. BARDY-SENDER, S. chr., n° 20 (1948), p. 139) ; *Ep. à Diogn.*, IV, 5 (P.G., 2, 1173 ; édit. MARROU, S. chr., n° 33 (1951), pp. 57 s.).

Mais Dieu, le Verbe ou le Christ, ont exercé leur pédagogie surtout dans leur manière de parler et d'agir. Ils se sont montrés philanthropiques, bénins, patients, miséricordieux, et aussi d'une sévérité modérée. Clément d'Alexandrie, exposant tout ceci dans *Le Pédagogue*, explique cette sévérité : l'économie, qui consiste à adresser des reproches à l'humanité pour ses fautes, est salutaire, capable d'amener au repentir ; et ce procédé a été adopté par le Logos⁶⁰.

Néanmoins, là où l'économie se montre le plus saisissante et émouvante, c'est dans sa condescendance, surmontant sans injustice les strictes exigences du droit. Songeons au Christ vis-à-vis de la femme adultère et envers le sabbat. C'est principalement dans ce sens que l'économie se développera dans l'Eglise, imitant au fond la pédagogie divine.

Nous en rencontrons un exemple, devenu classique, chez saint Paul. Selon *Ac 16, 3*, il circoncit Timothée à cause des Juifs : décision économique aidant à gagner plus facilement ses frères pour l'évangile. Plusieurs auteurs anciens commentent le texte plus ou moins explicitement sous un point de vue économique. Clément d'Alexandrie traite ainsi du gnostique, chrétien parfait, qui accepte de diriger l'instruction des autres, lui qui a reçu l'« économie » de ce qui est le plus grand bien sur la terre. Notre gnostique est l'image vivante du Seigneur quant à la participation au pouvoir et à une méthode similaire de prédication. Il dit la vérité, sauf à manquer parfois de sincérité, tout comme fait le médecin, pour le bien du malade. Saint Paul circoncit son disciple, tout en déclarant par ailleurs que la circoncision ne possède en soi aucune utilité. Il s'accommode (*sumperipheromenos*) aux Juifs pour les gagner. Or, celui qui, pour sauver ses proches, est condescendant (*sugkatabainôn*) ne se rend pas coupable de simulation illicite. Les deux mots grecs employés ici passent pour synonymes du mot *oikonomia* en tant qu'arrangement adapté⁶¹.

Et voici Origène dans la même optique ! « Selon l'économie », et en vue du salut d'un grand nombre, Pierre et Paul se comportent extérieurement en Juifs ; l'Apôtre circoncit Timothée et se rase la tête : tout cela de nouveau pour convaincre ses compatriotes juifs qui ne se sont pas haussés à une perfection intérieure suffisante⁶².

60. I, 10, 1 (*P.G.*, 8, 356 ; éd. MARROU-HARL, S. chr., n° 70 (1960), p. 268).

61. *Strom.*, VII, 9 (*P.G.*, 9, 473 s.). Notons que le procédé du mensonge officieux était accepté dans le monde antique. Platon, Philon et des Stoïciens comme Epictète et Marc Aurèle le trouvent légitime, au moins pour le bien commun, public. La Stoa motivait cela par « économie ». Cfr GASS (*a.c.*, p. 496 s.), STIEGLER (*o.c.*, p. 5 s.).

62. *Comment. S. Jean*, I, 9 (*P.G.*, 14, 37 ; éd. BLANC, S. chr., n° 120 (1966), p. 83). Cfr *ib.*, XIII, 18 (*P.G.*, 14, 429). Sur le mensonge existe un texte conservé par saint Jérôme, où Origène expose la doctrine de Platon, l'exemple de Judith, d'Esther et surtout de Jacob : *Fragm. Strom. Orig.*, Livre VI (*P.G.*, 11, 101-102).

Saint Jean Chrysostome, saint Jérôme et d'autres Pères connaissent et acceptent cette explication⁶³.

Saint Basile s'émeut devant une « belle » économie⁶⁴. Souvent elle s'avère délicate, surtout en matière dogmatique. C'est ce qu'ont éprouvé les Pères grecs de l'âge d'or, même les plus grands. Les controverses trinitaires et christologiques illustrent cela abondamment. Nous en retenons un exemple saillant qui se joue autour de saint Basile. Le grand Cappadocien court le danger d'être expulsé de son diocèse par des adversaires hérétiques qui nient la divinité du Saint-Esprit. Dans ces circonstances Basile préfère ne pas confesser explicitement en public sa foi en cette vérité, et cela également parce qu'une définition de l'Eglise fait ici défaut. Il estime pouvoir s'engager dans cette voie « par économie », c'est-à-dire, pour le profit spirituel de ses fidèles. Car la privation de leur pasteur pourrait tourner au grand détriment de leur foi. D'autre part, il y a ici un accord entre l'évêque de Césarée et son ami Grégoire de Nazianze. Ce dernier nous a révélé leur arrangement secret dans un discours en hommage à Basile : Basile s'en tiendrait à l'économie, et Grégoire, ne courant pas le même danger, userait de tout son franc parler⁶⁵. Critiqué par des orthodoxes, l'évêque de Césarée jouit de l'appui de saint Athanase, le champion vénéré de l'orthodoxie, qui dans une lettre au prêtre Pallade prend la défense de son lointain collègue :

63. CHRYSOSTOME, *Sur le Sacerd.*, I, 9 (P.G., 48, 631); *Hom. Act. Ap.*, 46, 2 (ib., 60, 323); *Comment. Ep. Gal.*, II, 5 (ib., 61, 641); JÉRÔME, plus nuancé (« ce n'est pas un mensonge officieux, mais une dispensation honnête ») défend cette opinion dans *Ep.*, 112 (P.L., 22, 916 s.) et *Comment. Ep. Gal.*, I, 2 (ib., 26, 363 s.) contre S. AUGUSTIN, *Ep.*, 28, 3-4; *Ep.*, 40; *Ep.*, 82 (ib., 33, 112 s.; 154 s.; 275 s.) qui y voit une simulation pernicieuse. Notons que S. JÉRÔME en appelle à l'autorité d'Origène et d'autres parmi les partisans de l'Alexandrin. Voir encore : GRÉG. NAZ., *Disc.*, 31, 25 (P.G., 36, 161); ISIDORE PÉL., *Epîtres*, livr. I, 407; livr. IV, 68 (ib., 78, 409 et 1125); THÉODORE, *Interpr. Ep. Cor.*, livr. I, ch. 9, v. 20 (ib., 82, 300); ANASTASE SIN., *Le Guide*, II (ib., 89, 85); EULOGE ALEX., dans *Biblioth. Photius* (ib., 103, 956); J. DAMASC., *Vie Barlaam*, 30 (ib., 94, 1148); THÉODORE STUD., *Epîtres*, livr. I, 24 et 49 (ib., 99, 984 et 1088).

64. *Ep.*, 227 (P.G., 32, 852; éd. COURTONNE, Universit. France, t. III, Paris, 1966, p. 30); *oikonomia kalè*. Il s'agit du transfert utile d'un évêque au siège de Nicopolis, nonobstant le canon 15 de Nicée.

65. *Epître*, 58 (P.G., 37, 113 s.; éd. GALLAY, Collect. Univ. France, Paris, t. I, 1964, p. 73 s.) et *Disc.*, 43, 69 (P.G., 36, 588-589; éd. BOULANGER, Paris (1908), p. 204). Boulanger parle de « la manière cappadocienne, où l'intransigeance ne va pas sans une judicieuse condescendance » (o.c., p. X).

Basile ne se montre pas tout à fait d'accord avec la manière d'agir de son ami : cfr *Ep.*, 71 (P.G., 32, 436 s.; éd. COURTONNE, Paris, t. I, 1957, p. 166 s.) et la réaction de Grégoire : *Ep.*, 59 (P.G., 37, 117; éd. GALLAY, p. 77 s.). Grégoire aurait trop prêté oreille à l'adversaire, aurait été malveillant (*dolerôs, kakoèthôs*). Le désaccord ne semble pas profond, mais nous pensons bien que l'évêque de Nazianze adhère moins fortement à cette économie trinitaire. D'ailleurs, PRUCHE (o.c., cfr note 3) attire l'attention sur l'évolution vers une plus claire affirmation de la divinité du Saint-Esprit chez Basile, précisément contrain-
te à cela par l'attitude des adversaires.

« Car lui, comme j'estime, s'est fait infirme avec les infirmes afin de gagner les infirmes : que nos amis donc, considérant son intention de vérité et son économie, rendent gloire au Seigneur qui a donné à la Cappadoce un évêque comme toute région désire en posséder un » ⁶⁶.

Quelques dizaines d'années plus tard, Cyrille d'Alexandrie, de nature plus intransigeante, fait aussi preuve de souplesse en matière christologique, comme on le constatera plus loin.

L'économie n'atteint pas moins les sacrements. Il s'agit en général soit de dispenses soit de suppléances... et elles peuvent se rapporter à ce que nous appelons la validité et la licéité. Avec saint Basile le terme d'économie est certainement entré dans l'usage sacramentel, mais sa réalité sacramentelle est plus ancienne. Cette application est la plus connue.

Le principe d'économie comme art de mise en bon ordre semble bel et bien démarrer chez saint Cyrille d'Alexandrie. Le grand lutteur de l'Eglise, ce « Pharaon spirituel d'Egypte », et phare d'une métropole maritime, a éprouvé, dans des temps troublés, et la nécessité d'une foi inébranlable et la valeur d'une paix stable entre fidèles. L'économie ecclésiale existe parfois, selon lui, quand une situation contraint de s'écarter quelque peu du devoir pour obtenir quelque chose de mieux. Les marins antiques, en proie à une tempête mettant le navire en péril, jetaient par-dessus bord une part de leur cargaison pour sauver le reste ; ainsi, en économie, n'étant pas en état de sauver rigoureusement le tout, on sacrifie certaines choses pour éviter la perte de l'ensemble. Cyrille reprend l'idée connue de la modération dans la rigueur même de la conduite, eu égard au salut des hommes. Il explique par des cas particuliers que la souplesse économique est acceptable pour le bien de beaucoup, ou même pour éviter soit la séparation de plusieurs, soit le trouble dans l'Eglise. La vraie et louable économie, cette sorte de diplomatie spirituelle, n'inclut nullement que l'on doive se montrer prêt à tout prix à une paix facile, surtout avec des hérétiques qui ne répudient pas leurs erreurs. Et on ne s'écartera pas des canons des Pères, ainsi que le recommandent autant Cyrille que son correspondant Atticus ⁶⁷.

66. *Ep. à Pallade* (P.G., 26, 1168). Il est possible que l'influence d'Athanase, déjà fort âgé, ne soit plus si grande à ce moment-là. Notons qu'Athanase a pris également la défense de Denys d'Alexandrie dans un cas similaire autour de l'arianisme (*Sur l'Avis de Den.*, 6 ; P.G., 25, 488). Et Athanase agissait de même (cfr *Synod.*, 41 ; P.G., 26, 765).

67. Parmi les lettres cyrilliennes les plus significatives, cfr, en dehors de la lettre 56, très importante, à Gennade (P.G., 77, 320), les suivantes : *Ep.*, 57 (*ib.*) ; 58 (*ib.*, 321) ; 72 (*ib.*, 344) ; 75 (*ib.*, 348) ; 76 (*ib.*, 352) ; 82 (*ib.*, 376). Les lettres 75 et 76 veulent résoudre le cas de saint Jean Chrysostome quant à sa

Après Cyrille, d'autres passent encore au crible les éléments économiques. Néanmoins, le principe est pleinement adopté en Orient. On continue à en déterminer ultérieurement les constantes, les limites. Parfois cette économie choisit la solution sévère⁶⁸ ; mais presque normalement elle aboutit à rendre plus large la manière de penser et d'agir ; elle signifie une condescendance utile et miséricordieuse.

Euloge, patriarche d'Alexandrie (580-607), apporte des considérations pertinentes sur l'économie. Elles sont conservées dans la *Bibliothèque de Photius*⁶⁹. Il distingue dans l'Eglise de Dieu trois espèces d'économie, et s'en explique comme suit. Pour commencer, dit-il, il faut observer qu'on n'admet pas les premiers venus comme juges et arbitres dans la matière, mais les économes, les évêques légitimes. Puis, on retiendra que la droite économie ne peut nullement léser le dogme lui-même. Euloge expose alors une (première) espèce d'économie, une économie de circonstance, admise pour un temps limité (*proskairos oikonomia*), et qui sait accepter et supporter temporairement une chose non due. Euloge en rappelle la raison : que la piété reçoive une force continue et qu'on puisse briser les machinations pernicieuses. Le patriarche évoque ici les exemples classiques de la circoncision de Timothée (*Ac 16, 3*) et de la purification de saint Paul (*Ac 21, 26*). Une seconde espèce concerne la manière d'exprimer le dogme de l'Eglise. Quand celui-ci reste intact, mais, sans qu'il y ait de scandale, est proposé en termes différents, il peut arriver qu'on garde là-dessus le silence. Ainsi faisait saint Athanase qui, au témoignage de Grégoire le Théologien, admettait les termes et les liait aux faits (c'est-à-dire, il se contentait du sens réel admissible)⁷⁰. Troisièmement, il existe une espèce d'économie qui, sous la même condition d'intégrité doctrinale, s'applique à des personnes qui n'acceptent pas la sévérité des sanctions portées contre elles. Théophile et Cyrille d'Alexandrie ont ainsi maintenu la communion respective-

mémoire dans les diptyques ecclésiastiques. Cyrille oppose une fin de non-recevoir. Plus tard il cédera, peut-être sous la pression impériale.

68. D'un certain point de vue on peut citer déjà le cas de Timothée : saint Paul applique ce qui n'est plus obligatoire. Mais cette conduite est inspirée par la condescendance envers les Juifs. Autres exemples : can. 29 du concile « in Trullo » (692), ne dispensant pas du jeûne du jeudi saint (*P.G.*, 137, 605) ; can. 12 prohibant que des hommes mariés devenus évêques cohabitent avec leurs femmes (*ib.*, 137, 553 : le mot *oikonomia* fait défaut) (cfr CYR. ALEX., *Comment. S. Jean*, livre II, II, 16 (*P.G.*, 73, 232)).

69. *Notic.*, 227 (*P.G.*, 103, 953 s. ; éd. HENRY : *Photius. Bibliothèque. Collect. Byzant.*, t. IV, Paris, 1965, pp. 111 s.).

70. GRÉG. NAZ. sur Athanase : *Disc.*, 21, 35 (*P.G.*, 35, 1125) ; sur soi-même : *Disc.*, 41, 7 (*ib.*, 36, 437). Une économie du silence se retrouve, comme nous l'avons vu, chez Denys d'Alexandrie et Basile le Grand. Cfr en outre : CHRYSOSTOME, *Hom.*, I, 1, *Act. Ap.* (*P.G.*, 60, 15) ; THÉODORE, *Ep.* 122 (*ib.*, 83, 1332) ; THÉODORE STUD., *Ep.*, livr. I, 24 (*P.G.*, 99, 984). Cette méthode est à comparer avec la pédagogie médicinale du silence (et du mensonge) en morale, mais est souvent plus acceptable !

ment avec le Pape Gélase retenant le nom d'Eusèbe dans les saints diptyques et avec Théodore de Mopsueste.

Plus tard, Anastase le Sinaïte définit l'économie : « une accommodation volontaire de la sévérité (réduction volontaire de la puissance), mise en œuvre pour le salut de plusieurs ». Et c'est pratiquement cette définition qu'il reprend un peu plus loin, là où il décrit à sa manière trois modes d'économie en relation avec le Christ. Le deuxième, celui qui nous intéresse ici, fait état de la circoncision de Timothée (aussi de celle du Christ) et de la purification de saint Paul ⁷¹.

Terminons avec Théodore le Studite. Ce moine, défenseur intrépide des saintes images, s'oppose aussi aux aberrations en économie. Il connaît la tradition orientale antérieure, les exemples d'économie temporaire de saint Paul, de Basile sur l'Esprit Saint, de Cyrille envers Théodore de Mopsueste, et l'économie dite perpétuelle d'Athanasie devant la terminologie trinitaire occidentale qui emploie le mot « personne » (*prosôpon*) au lieu de « hypostase ». Mais toute cette accommodation au profit du salut des hommes restait dans le cadre des dogmes religieux et dans les limites des canons divins ⁷².

Résumons-nous. L'économie se présente ici comme la concession par de légitimes pasteurs d'un certain compromis qui, étant sauve l'intégrité des dogmes et des canons proprement divins, comporte, sur divers terrains de doctrine et de vie chrétienne, une application des normes plutôt condescendante que stricte, et cela pour le salut des hommes, surtout des fidèles. Ce salut implique la nécessité ou l'opportunité de cette façon de faire pour éviter le scandale, fortifier la foi des faibles, venir en aide aux hérétiques repentants ou briser leurs attaques. Ainsi, l'économie peut être un prolongement magnifique de l'intention divine dans l'incarnation salvifique du Christ : manifestée par le Sauveur, imitée par les Apôtres, appliquée par l'Eglise à travers les siècles.

71. Sur la définition, cfr *Le Guide*, ch. 2 (P.G., 89, 77) : « Oikonomia estin hekousios megethous sugkatabasis pros sôtêrian tinôn epiteloumenê ». Sur les trois modes d'économie : *ib.*, col. 85.

72. Cfr *Epîtres*, livr. I, 23, 24 et 49 ; livr. IV, 219, Interr., V (P.G., 99, 980 s. ; 981 s. ; 1084 s. ; 1661). Dans *Ep.*, 24, Th. emploie l'image du gouvernail de bateau. Il nous indique que lui, comme Euloge, a écrit un traité sur l'économie (*ib.*, col. 1085). Notons encore que des Pères grecs parmi les plus grands s'accordent à condamner un laxisme économique. En dehors des Pères déjà considérés sous cet aspect (Cyr. d'Alex., Euloge, Théodore de Mops.), on peut citer : ATHANASE, *Ep. Décrets Syn. Nicée*, où il défend les termes du concile : substance, consubstantialité (P.G., 25, 496 s.) ; cfr chez GRÉG. NAZ., *Disc.*, 21, 33 et 35 (*ib.*, 35, 1121 s. et 1124 s.) ; BASILE, chez THÉODORE, *Hist. eccl.*, IV, 16 (*ib.*, 82, 1160) ; GRÉG. NAZ., *Disc.*, 21, 34 et 42, 13 (*ib.*, 35, 1124 et 36, 473) ; MAX. CONF., *Opusc. théol.*, pol. n° 151 (*ib.*, 91, 273) ; *Disp. Pyrrh.*, n° 164 (*ib.*, 296).

Telle est, quelque peu déployée, la beauté de l'économie. Elle a sa place dans le cœur de l'Eglise comme dans le cœur de Dieu. Elle concentre en soi ces grandes intuitions et faveurs divines dont le monde a sans cesse besoin. Saint Jean Chrysostome, ce pasteur d'une valeur persistante et d'une sagesse souvent si convaincante, devait savoir que l'économie de l'Eglise, même apostolique, tant appréciée par lui, ne suffit pas à sauver toutes les situations. Sa foi pénétrante nous renvoie finalement à une Providence supérieure et universelle de Dieu, ne s'opposant pas à l'économie ecclésiale, mais la dépassant, l'englobant et l'accomplissant. Et, explicitement, il nous a légué cette vue encourageante d'une économie divine admirable qui « économise », même miraculeusement, les contraires ⁷³.

3281 - *Averbode*
Abdij

K. DUCHATELEZ, o.praem.

73. *Hom. Mt.*, 9, 3 (P.G., 57, 179).